



5 juin 2018

(18-3396)

Page: 1/2

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

NOTIFICATION

1. Membre notifiant: <u>MONTÉNÉGRO</u> Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés:
2. Organisme responsable: <i>Ministry of Agriculture and Rural Development</i> (Ministère de l'agriculture et du développement rural)
3. Produits visés (Prière d'indiquer le(s) numéro(s) du tarif figurant dans les listes nationales déposées à l'OMC. Les numéros de l'ICS devraient aussi être indiqués, le cas échéant): Produits d'origine animale (grenouilles, cuisses, escargots, gélatine et collagène)
4. Régions ou pays susceptibles d'être concernés, si cela est pertinent ou faisable: <input checked="" type="checkbox"/> Tous les partenaires commerciaux <input type="checkbox"/> Régions ou pays spécifiques:
5. Intitulé du texte notifié: <i>Draft Amendments to the Regulation on Special Requirements for Hygiene for Animal Products</i> (Projet de modifications du Règlement sur les exigences spéciales en matière d'hygiène applicables aux produits d'origine animale). Langue(s): monténégrin. Nombre de pages:
6. Teneur: Modification des listes des pays tiers, des parties de pays tiers et des territoires qui sont autorisés à importer au Monténégro certains produits d'origine animale destinés à la consommation humaine et établissement de prescriptions applicables en matière de certificats.
7. Objectif et raison d'être: <input checked="" type="checkbox"/> innocuité des produits alimentaires , <input type="checkbox"/> santé des animaux , <input type="checkbox"/> préservation des végétaux , <input type="checkbox"/> protection des personnes contre les maladies ou les parasites des animaux/des plantes , <input type="checkbox"/> protection du territoire contre d'autres dommages attribuables à des parasites.
8. Existe-t-il une norme internationale pertinente? Dans l'affirmative, indiquer laquelle: <input type="checkbox"/> Commission du Codex Alimentarius (par exemple, intitulé ou numéro de série de la norme du Codex ou du texte apparenté): <input type="checkbox"/> Organisation mondiale de la santé animale (OIE) (par exemple, numéro de chapitre du Code sanitaire pour les animaux terrestres ou du Code sanitaire pour les animaux aquatiques): <input type="checkbox"/> Convention internationale pour la protection des végétaux (par exemple, numéro de la NIMP): <input checked="" type="checkbox"/> Néant La réglementation projetée est-elle conforme à la norme internationale pertinente? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Dans la négative, indiquer, chaque fois que cela sera possible, en quoi et pourquoi elle diffère de la norme internationale:	
9. Autres documents pertinents et langue(s) dans laquelle (lesquelles) ils sont disponibles:	
	<ul style="list-style-type: none"> - Règlement d'exécution (UE) 2016/759 de la Commission du 28 avril 2016 établissant les listes des pays tiers, parties de pays tiers et territoires en provenance desquels les États membres doivent autoriser l'introduction dans l'Union de certains produits d'origine animale destinés à la consommation humaine, fixant les exigences en matière de certification, modifiant le Règlement (CE) no 2074/2005 et abrogeant la Décision 2003/812/CE (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) - Règlement (UE) 2017/1973 de la Commission du 30 octobre 2017 modifiant le Règlement (CE) n° 2074/2005 en ce qui concerne les contrôles officiels à effectuer sur les produits de la pêche capturés par des navires battant pavillon d'un État membre et introduits dans l'Union après être passés par des pays tiers, et établissant un modèle de certificat sanitaire pour ces produits (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) - Règlement (UE) 2017/1980 de la Commission du 31 octobre 2017 modifiant l'annexe III du Règlement (CE) n° 2074/2005 en ce qui concerne la méthode de détection des toxines paralysantes (paralytic shellfish poison - PSP) (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) - Règlement (UE) 201/185 de la Commission du 2 février 2017 portant dispositions d'application transitoires pour certaines dispositions des Règlements du Parlement européen et du Conseil (CE) n° 853/2004 et (CE) n° 854/2004 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) - Règlement (UE) 2017/1978 de la Commission du 31 octobre 2017 modifiant l'annexe III du Règlement (CE) n° 853/2004 du Parlement européen et du Conseil fixant des règles spécifiques d'hygiène applicables aux denrées alimentaires d'origine animale en ce qui concerne les mollusques récoltés en dehors des zones de production classées (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) - Règlement (UE) 2017/1981 de la Commission du 31 octobre 2017 modifiant l'annexe III du Règlement (CE) n° 853/2004 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les conditions de température pendant le transport de viande (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).
10. Date projetée pour l'adoption (jj/mm/aa):	à déterminer.
Date projetée pour la publication (jj/mm/aa):	à déterminer.
11. Date projetée pour l'entrée en vigueur: [X] Six mois à compter de la date de publication, et/ou (jj/mm/aa):	
[] Mesure de facilitation du commerce	
12. Date limite pour la présentation des observations: [X] Soixante jours à compter de la date de distribution de la notification et/ou (jj/mm/aa):	4 août 2018
Organisme ou autorité désigné pour traiter les observations: [X] autorité nationale responsable des notifications, [X] point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:	
13. Texte(s) disponible(s) auprès de: [X] autorité nationale responsable des notifications, [X] point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:	
	Texte accessible sur le site Web officiel du Ministère de l'agriculture et du développement rural du Monténégro: http://www.minpolj.gov.me/rubrike/STO_WTO/ .